



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Coulongé

Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

CHSCT-S du 3 novembre 2015

Présents : les membres de l'administration (DISI et responsables d'ESI), P Himily (secrétaire administratif), R Saboureau (assistant de prévention), le docteur Autran (médecin de prévention), D Fréville (inspecteur santé sécurité au travail), et les représentants syndicaux (Nathalie Azevedo-Petit et Sandrine Teurtrie pour la CGT).

Ce CHS était le troisième de l'année. Il s'est tenu sur une demie-journée plutôt dense !

Rapport annuel 2014 du CHSCT-S présenté par le secrétaire administratif

Ce rapport donne une bonne vision d'ensemble du fonctionnement du CHS, des différents documents en provenance des médecins de prévention, des inspecteurs santé sécurité, et des agents eux-mêmes, qui alimentent le CHS et permettent de prendre les décisions de financement d'actions pour la santé et la sécurité des agents.

En 2014, le budget (64 815 euros) a été consacré pour 34 % aux actions de formation, 51 % à l'amélioration des ambiances de travail, 10 % à la sécurité et 3,8 % à l'insertion des personnes handicapées.

Le registre hygiène et sécurité est systématiquement étudié en CHS, pensez à le renseigner en cas de problèmes relatifs à l'hygiène et la sécurité de vos locaux ! **Les collègues des CID excentrées doivent renseigner également le registre de leur département.**

L'élaboration du DUERP, dont la campagne d'actualisation vient de débuter, est un outil au service des agents pour recenser les risques réels auxquels ils sont confrontés dans leurs missions et permettre au CHS de prendre les mesures nécessaires pour éliminer ou limiter les situations d'exposition à ces risques professionnels.

Bon à savoir : les relevés de décision issus des CHS sont accessibles à tous sur l'intranet de la DISI et sur les panneaux d'affichage des ESI

Compte-rendu de la visite de l'inspecteur santé sécurité au travail à l'ESI Nantes-Coulongé

L'ISST a jugé opportun d'effectuer une visite à l'ESI de Coulongé, au vu de l'installation récente des agents dans les locaux, et des débats qui avaient eu lieu en 2014 autour du déménagement dans ces nouveaux locaux.

Sa visite en août a donné lieu à la notification d'observations et de conseils, qui devront être suivis

d'actions correctives, ou qui ont déjà été corrigés (ex : poussière dans le local de stockage du sous-sol lié à la dalle ciment).

Il a constaté que l'état du bâtiment est bon, et que l'anticipation des besoins a permis une installation des agents dans de bonnes conditions.

La présence d'un défibrillateur implique la mise en place d'une « chaîne de secours » avec entre autres la liste des personnels secouristes formés. A ce sujet, il apparaît que peu d'agents sont à jour de leur formation de secourisme. Un échange a eu lieu sur les nouvelles formations au secourisme préconisées par le Secrétariat Général qui sont moins complètes que les anciennes (un jour au lieu de deux). **Là encore les contraintes budgétaire prévalent sur la qualité !**

Concernant l'inconfort lié à la climatisation, l'ISST a indiqué que le système en place est pourtant optimal puisqu'il permet un réglage au plus près de l'utilisateur ; par ailleurs, il est possible de couper la climatisation.

Ce type de rapport est une excellente base de travail pour le CHS, on ne peut que regretter leur absence pour les autres sites !

L'ISST animera une formation aux contrôles réglementaires auprès des responsables de sites courant 2016. En effet, la loi impose un certain nombre de contrôles annuels (ex : mesures d'empoussièrement, électricité, etc...), qui risqueraient de ne pas être effectués par méconnaissance.

Présentation de la visite CHS de la CID 56

Le secrétaire du CHS, présente le compte-rendu de la visite des sites de Lorient et Vannes effectuée en septembre. Une délégation du CHS a rencontré les agents de la CID 56, l'occasion de mieux appréhender leurs difficultés matérielles et organisationnelles spécifiques (manutention des matériels, places de parking inadaptées au chargement et déchargement, local de stockage, coordination pas

toujours optimale entre la DDFIP et la DISI ...).

Cette visite a donné lieu à un certain nombre de recommandations que nous espérons voir mises en œuvre le plus rapidement possible.

Situation de la CID 29

Suite à notre visite CHS fin mai, le rapport avait souligné des manquements possibles à la sécurité des agents, et à l'hygiène des locaux. Le Directeur devait se rapprocher de la DDFIP29 pour éclaircir ces problèmes. Le dossier a un peu avancé, par exemple le local de stockage de Brest, très poussiéreux, pourra être nettoyé et rafraîchi, en coordination avec l'équipe CID et le service logistique.

A Quimper quelques réparations ont été effectuées, mais, le bâtiment ayant vocation à être vendu, aucun gros travaux ne sera entrepris. Les états au bout du couloir qui nous avaient inquiétés lors de notre visite CHS doivent être retirés par le propriétaire, ils seraient apparemment inutiles.

Nous nous étions inquiétés du risque d'amiante dans les locaux, particulièrement au niveau des locaux techniques d'étage à Brest dont les sols sont dégradés, et avions réclamé les diagnostics techniques amiante, réglementairement accessibles à tout salarié (pour les bâtiments dont la construction est antérieure à 1997).

Malheureusement ces DTAs sont largement obsolètes (2005). Il est donc impossible à l'heure actuelle de connaître précisément les locaux amiantés, même s'il y a de fortes suspicions. Un contrôle doit être effectué l'année prochaine pour mettre à jour ces documents.

Situation des agents ayant travaillé au Sully à Rennes

Ce bâtiment était amianté, notamment au niveau des faux-planchers informatiques. Un agent a contracté une plaque pleurale après avoir travaillé dans ces locaux. Depuis, le Sully a été revendu par la DRFIP 35.

A notre demande, un contact devait être pris auprès de la DRFIP 35 pour avoir d'avantage d'éléments sur ce dossier. La DISI n'a toujours pas reçu ces informations.

La DISI a relayé auprès de la Centrale la demande d'extension aux personnels de Rennes ayant travaillé au Sully, de la mesure décidée en septembre en CHSCT ministériel pour les personnels du Tripode (octroi de 5 jours supplémentaires de congés). La réponse est qu'à ce stade, la mesure est spécifique aux agents du Tripode. Le président a souligné le travail et la pugnacité des organisations syndicales qui a permis d'aboutir à ces avancées pour les collègues.

DTA (diagnostics techniques amiante)

Une discussion assez vive s'est engagée à ce sujet. Le

Directeur considère qu'il n'est pas dans ses attributions de les demander à ses collègues des autres DDFIP pour tous les sites dans lesquels travaillent des agents de la DISI. Les représentants rappellent la loi qui impose de porter à la connaissance de tout salarié qui le demande le DTA de son bâtiment.

Sur ce dossier, il y a un grand écart entre les obligations énoncées dans le guide amiante de septembre 2014 et la réalité sur le terrain. Nombre de DTAs ne sont plus à jour, et ne sont pas accessibles de manière simple aux agents (parce que non matérialisés, localisés aux sièges des DDFIPs, obsolètes ...).

Pour ce qui concerne les locaux de la DISI (Marsauderies et Angers en l'occurrence), les DTAs seront remis à jour en 2016 dans le cadre légal du contrôle triennal.

Examen du Registre Hygiène et Sécurité

Les quelques remarques annotées au registre ont trouvé des réponses.

Légionnelles à Nantes-Marsauderies : le contrôle annuel avait révélé la présence de légionelles dans les douches, des mesures ont été prises pour éviter que cela ne se reproduise (mise en température du chauffe-eau à 70°C).

Campagne DUERP / PAP 2016

La campagne a débuté le 9 octobre et se terminera fin juin 2016. Cette année, les agents sont consultés par la voie de questionnaires de recensement discutés et élaborés lors de réunions de service. La base de travail pour ces réunions, outre le questionnaire, doit être le DUERP/PAP de l'année précédente.

A l'issue de la centralisation de ces questionnaires, un Groupe de Travail avec les représentants du CHS aura lieu fin janvier pour élaborer le DUERP, et le Plan d'Action pour 2016.

Les situations d'exposition aux risques doivent être décrites le plus précisément possible, afin de permettre au CHS de bien comprendre le risque et de proposer des mesures adaptées. Par ailleurs, des propositions d'actions peuvent être proposées par les agents / les services.

Cet exercice qui peut paraître fastidieux, mérite une certaine préparation et un temps de réflexion, si on veut qu'il ait réellement du sens et que la démarche aboutisse à de véritables mesures de prévention !

Médecins de prévention

Par ailleurs, il n'y aura désormais plus qu'un seul médecin de prévention pour Nantes. **L'administration ne sera donc même plus en mesure d'assurer la visite quinquennale obligatoire aux agents !**